

CONCEPT DE PROTECTION « PRÉVENTION DES ABUS SEXUELS »

INTRODUCTION

Le Mouvement Scout de Suisse (MSdS) est une association pour les enfants et les jeunes ayant pour but le développement intégral de ses membres. En tant qu'association, nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos membres et contribuons de manière fondamentale au travail de prévention. Il est important pour nous que tous les enfants, jeunes et (jeunes) adultes participent avec plaisir aux activités scoutées et s'y sentent intégré·e·s, apprécié·e·s et en sécurité. De la même manière, il est central que les parents sachent que leurs enfants sont bien pris en charge lors des activités scoutées. L'intégrité psychique, physique et sexuelle de nos membres ainsi que leur protection constituent pour nous la plus haute priorité.

Définition et distinction entre violation des limites, agression sexuelle et abus sexuel¹

Le MSdS considère les abus sexuels, les agressions sexuelles et les violations de limites stratégiques avec l'intention d'abuser sexuellement comme des attaques centrales sur la personnalité des enfants, des jeunes et des (jeunes) adultes.

¹ En se basant sur les définitions du centre expert Limita.



Violation des limites

Les violations de limites peuvent arriver au quotidien. Ce sont des situations dans lesquelles nous dépassons les limites corporelles ou émotionnelles d'autres personnes. Il y a une violation non intentionnelle ou indifférente des limites corporelles ou psychiques de la personne. Les violations de limites peuvent avoir lieu à cause d'un manque d'attention ou en raison de sensibilités différentes face à la proximité et la distance, sans pour autant avoir d'intention d'ordre sexuel. Il peut aussi s'agir d'une violation de limites stratégiques avec l'intention d'abuser sexuellement.

Agressions sexuelles

On parle d'agression sexuelle lorsque quelqu'un cherche la satisfaction sexuelle, sans que la personne ciblée n'en connaisse l'intention ou puisse donner son consentement éclairé.

Abus sexuel

Lors d'un abus sexuel, à la différence de l'agression sexuelle, il existe une emprise ou une supériorité corporelle, émotionnelle et psychique de longue durée.

Pourquoi a-t-on besoin d'un concept de sécurité spécifique ?

En tant qu'association pour les enfants et les jeunes, nous sommes conscient·e·s qu'il existe dans le quotidien scout certaines situations durant lesquelles des violations de limites peuvent avoir lieu. Ainsi, dans le cadre de nos activités par exemple, des relations de dépendance peuvent naître et une certaine proximité peut se construire. Nous considérons ces situations comme **potentiellement** à risque. Elles sont délicates tant pour les enfants et les jeunes (du point de vue de la violation des limites) que pour les responsables² (du point de vue d'incompréhensions, de mauvaises interprétations et de possibles accusations). Certaines de ces situations à risque ne peuvent être évitées. Elles sont toutefois plus visibles lorsque l'on y prête attention et que l'on en parle en équipe/au sein du groupe. L'environnement scout devient plus sûr (gestion des risques et gestion des connaissances).

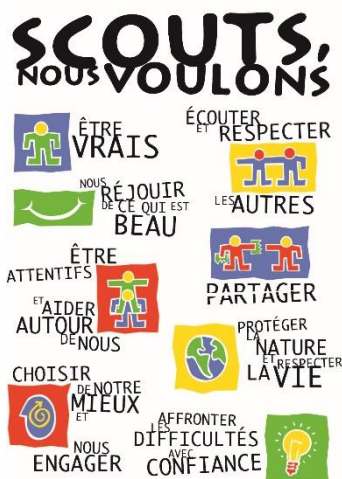
Le présent concept de protection a été élaboré avec la collaboration de représentant·e·s des associations cantonales (responsables cantonaux·ales, responsables de la prévention, membres de cellules de crise), du niveau fédéral (cellule de crise et domaine spécialisé prévention, commission formation et encadrement) ainsi que des organisations spécialisées Limita et ESPAS. L'objectif principal du concept est la protection de nos membres. Il affine leur sensibilité à cette thématique et leur permet de prendre des mesures de prévention dans le quotidien scout. Ainsi, nos membres gagnent d'une part en sécurité, et d'autre part ils sont préparés à la survenance de cas suspects ou d'accusations d'ordre sexuel. De plus, le concept de protection comprend des conseils en cas d'acte d'ordre sexuel délictueux.

² Selon la définition des trois rôles dans la branche Route: La branche Route – PBS / MSdS / MSS - issu (p. 9)



Que comporte ce concept de protection ?

Ce concept de protection se base sur les directives élaborées conjointement par Protection de l'enfance Suisse, Limita et ESPAS en matière de prévention des abus sexuels sur les enfants et adolescent·e·s lors de loisirs. Ces directives définissent six champs d'action qui doivent permettre une prévention efficace. Ces champs d'action nous aident à analyser de manière structurée le travail de prévention au sein du MSdS et à analyser constamment les domaines à améliorer. Le présent concept de prévention comprend les principes principaux pour le quotidien scout au sein des six champs d'action Gestion des connaissances (qu'est-ce qu'un abus sexuel et que signifie-t-il pour la personne concernée ?), Gestion de la participation (participation et aptitude), Gestion des plaintes (points de contact à bas niveau), Gestion des risques (code de comportement et normes), Gestion des crises (intervention) et Gestion du personnel (choix et encadrement de bénévoles et de salariés). Les champs d'action correspondants renvoient chacun aux bases existantes (prises de positions, brochures, règlements, etc.) du MSdS. Le potentiel de développement identifié se situe en annexe, structuré selon les champs d'action.



Valeurs et bases pédagogiques

Les principes majeurs du travail de prévention sont ancrés dans nos principes pédagogiques ainsi que dans la loi et la promesse scout. Le concept de protection part de là et montre comment la mise en place des principes pédagogiques de manière ciblée et le fait de vivre nos valeurs peuvent apporter une contribution au travail de prévention. Mais que signifie cela dans le quotidien scout ?

Dans le scoutisme, nous voulons nous respecter les uns les autres et protéger l'intégrité de tous les enfants, jeunes et (jeunes) adultes (Nous, scouts, voulons écouter et respecter les autres). Il nous revient d'établir un mode de fonctionnement, de définir des règles et d'endosser un rôle d'exemple. Dans le scoutisme, nous voulons être attentifs·ves les uns envers les

autres. Nous voulons construire une culture du dialogue et de la remise en question (qu'est-ce qui va bien, qu'est-ce qui ne va pas) et montrer et encourager le courage moral. De plus, nous voulons traiter les situations à risque avec transparence, par exemple en définissant en groupe des règles et principes de comportement et discuter ensemble d'éventuels manquements à ces règles.

À quoi ce concept de prévention sert-il ?

Le présent concept de prévention permet tout d'abord une application uniforme au niveau des groupes, des associations cantonales et du niveau fédéral des principes et valeurs scout. Il permet de renforcer notre vigilance face à des situations à risque et d'augmenter notre capacité d'action. D'autre part, le concept de prévention prévoit un plan commun de la manière dont nous agissons en cas de suspicion d'acte déplacé. De plus, le concept de prévention définit des normes harmonisées et montre en annexe les potentiels de développement auxquels nous



devons nous attacher en tant qu'organisation en apprentissage. Ceux-ci sont mis en valeur dans les chapitres suivants au moyen d'une case et de la couleur correspondante. Le concept de protection forme le cadre nécessaire aux aspirations du MSdS pour élargir le domaine de la prévention des abus sexuels. Il est concrétisé dans un règlement qui détaille les compétences des différents niveaux (groupe, cantonal, fédéral). Les mesures de prévention des abus sexuels sont valables pour le Mouvement scout de Suisse et tou-te-s ses membres.

RENFORCER LA CAPACITÉ D'AGIR GRÂCE À UNE FORMATION INITIALE ET CONTINUE – GESTION DES CONNAISSANCES

Dans son travail de prévention, le Mouvement Scout de Suisse mise sur la formation initiale et continue des jeunes responsables ainsi que des personnes encadrantes, sur les échanges de contenu entre les cellules de crise et les équipes de prévention ainsi que sur le réseau d'accompagnement et la collaboration avec les organisations spécialisées dans le domaine de la prévention des abus sexuels (p. ex. Limita, ESPAS). Pendant les cours de formation, les (futur-e-s) responsables apprennent à accompagner les participant-e-s aux activités et camps scouts dans leur développement personnel. De plus, les cours de formation initiale et continue permettent aux (futur-e-s) responsables d'élargir leur savoir dans le domaine de la prévention des abus sexuels pour pouvoir agir en amont dans le quotidien scout.

Formation initiale et continue

Les cours de formation scouts sont accessibles dès l'âge de 14 ans. Lors des cours préalables au cours base, les participant-e-s en apprennent davantage sur la façon de se comporter les un-e-s avec les autres dans le scoutisme et sont introduit-e-s au rôle de responsable. Ils-elles peuvent assister au cours base à partir de 17 ans et au cours de responsable d'unité à partir de 18 ans. Pendant ces cours, les participant-e-s traitent notamment des thématiques liées à l'intégrité, à la proximité et à la distance ainsi que de la prévention des abus sexuels. Ils-elles reçoivent ainsi les outils utiles pour mettre en œuvre ces thématiques dans le quotidien scout, de manière adaptée à la branche et aux âges. En même temps, ils-elles apprennent aussi les aspects auxquels prêter attention pour la planification, le déroulement et l'évaluation des activités et des camps (Être responsable – agir consciemment, la sécurité – assumer des responsabilités, la branche Louveteaux – de notre mieux, la branche Eclais – toujours prêt, la branche Picos – s'engager et la branche Route – servir).

Les buts des différents cours de formation sont définis dans le modèle de formation. Les objectifs sont régulièrement vérifiés par la commission formation et les associations cantonales. Avec les contenus correspondants, ils forment la base sur laquelle se fonde le thème de la prévention



des abus sexuels traité dans les cours de formation scouts en fonction de l'âge et de la branche et permettent que les connaissances nécessaires soient transmises ou approfondies.

Echanges sur les contenus

Des rencontres d'échanges entre les équipes de prévention, les cellules de crise et les membres du réseau d'encadrement au niveau fédéral ont lieu régulièrement dans un but de formation initiale et continue (cycle de qualité). Les organisations spécialisées externes sont invitées à ces rencontres et exposent leur propre développement en matière de prévention des abus sexuels ou bien offrent des formations spécifiques.

ENGAGEMENT INDIVIDUEL – GESTION DE LA PARTICIPATION

En tant qu'association agissant auprès des enfants et des jeunes, le Mouvement Scout de Suisse veut rendre ses membres compétent·e·s et confiant·e·s. Nous encourageons tous les enfants, les jeunes et les (jeunes) adultes à s'engager individuellement en communiquant leurs questions et leurs besoins. Concrètement, cela signifie que les scout·e·s doivent toujours avoir le droit de donner leur avis, de faire des choix et de dire « non » pendant les activités et les camps.

Participer à la prise de décision et prendre des responsabilités

Les activités scoutées se basent sur les besoins des enfants, des jeunes et des (jeunes) adultes. Ils·elles ont la possibilité d'assumer des responsabilités les concernant à titre d'individus ou concernant des personnes tierces. Ainsi, la personne la plus à l'aise peut par exemple s'engager pour les besoins des autres si ceux·celles-ci n'osent pas s'exprimer. Cela contribue à l'attention envers les autres que l'on souhaite porter dans le scoutisme. Les activités et les camps sont élaborés sous une forme démocratique et consensuelle, de la planification à l'évaluation, dans toutes les branches (profil du scoutisme).

Il n'est possible de créer un environnement positif et bienveillant pour tou·te·s que si chacun·e y participe et s'implique.



CRÉER DES POINTS DE CONTACT PRÉSENTS AU QUOTIDIEN – GESTION DES PLAINTES

Dans le scoutisme, les enfants, jeunes et (jeunes) adultes sont encouragé·e·s à exprimer leur propre avis. Ils-elles peuvent adresser leurs questions à leurs responsables tout comme au réseau d'encadrement (coachs, responsable de groupe, comité des parents, association des ancien·ne·s, présidences, brigade/district/région, responsable de l'encadrement au sein de l'association cantonale) (l'encadrement au sein du scoutisme). Les points de contact doivent être communiqués avec transparence.

Procédure en cas de présomption et suspicion

En cas de présomption de violation de limites ou d'abus sexuel sur une personne et lorsqu'une personne concernée en parle, il est important de garder son calme. Dans ce cas, les responsables s'annoncent toujours à la helpline scoute (gestion de crise). Les étapes à suivre sont ensuite déterminées avec la cellule de crise.

En cas de suspicion d'un acte répréhensible, le principe suivant est applicable : Nous ne faisons rien avec nos propres moyens. Nous acceptons nos limites et nos possibilités et cherchons de l'aide auprès de la helpline scoute.

RENDRE LES SITUATIONS À RISQUE VISIBLES – GESTION DES RISQUES

Les activités en communauté sont un élément central du scoutisme. Le MSdS est conscient que des situations à risque p. ex. en matière de violation des limites peuvent survenir dans les groupes. Dans ce cas, le scoutisme veut agir de manière ouverte et transparente à tous les niveaux. Il en découle logiquement que la culture du dialogue et de l'évaluation continue des activités est importante dans le scoutisme. Ceci permet un processus d'apprentissage en commun et à la base.

Normes communes pour les situations à risque

La maîtrise aborde les risques possibles pendant les activités scoutées et les camps en rapport avec l'intégrité, la proximité, la distance ainsi que les abus sexuels. La maîtrise élabore sur cette base des positionnements communs et des procédures concrètes à suivre pour des situations à risque potentielles (Être responsable – agir consciemment, Processus d'autorisation de



camp, liste de contrôle - autorisation de camp). Le-la coach du groupe soutient les responsables dans ce processus. Dans la planification et l'encadrement du camp (Règlement de camps, la sécurité – assumer des responsabilités), une attention particulière porte sur les thèmes de la protection de l'intimité, la proximité et la distance et la violation des limites.

Retours

Dans le scoutisme, chacun-e a la possibilité de dire comment il-elle souhaite que la proximité et la distance soient considérés. Les questionnements et les limites sont pris au sérieux et respectés. À tous les niveaux structurels, les responsables sont sollicité-e-s pour permettre une réflexion personnelle et en groupe sur le vécu et thématiser les violations de limites (Gestion de la participation et gestion des plaintes).

APPLIQUER LE CONCEPT EN CAS DE CRISE ET GARANTIR UNE MISE EN RELATION – GESTION DE CRISE

Les membres de la maîtrise et les participant-e-s peuvent vivre des aventures, faire du sport et être intégré-e-s dans un groupe dans le cadre du scoutisme. À cause d'accidents, de la dynamique de groupe ou d'influences externes, il se peut que des scout-e-s vivent des situations dans lesquelles ils-elles ne savent pas comment réagir. Dans ce cas, le MSdS parle de crise. En cas de crise, les scout-e-s ont la possibilité d'appeler la helpline scoute. Ils-elles sont dirigé-e-s vers la cellule de crise cantonale ou nationale disponible tous les jours sans interruption (concept de crise).

Crise et helpline scoute

Le MSdS définit délibérément une crise à un seuil bas et a pour cela mis en place la helpline scoute. La helpline scoute ne doit pas être contactée seulement en cas d'accidents, d'intempéries ou d'urgence, mais aussi lorsqu'un-e scout-e se sent dépassé-e par une situation et que celle-ci ne peut être résolue avec l'équipe de responsables ou en échangeant avec le réseau d'encadrement. En cas de présomption de violation de limites sexuelles ou de suspicion d'un délit sexuel, nous parlons aussi de crise.

Cellules de crise

Chaque association cantonale et le niveau fédéral ont une cellule de crise prête à intervenir tous les jours à toute heure en cas de crise (concept de crise). Les membres d'une cellule de



crise sont définis par l'association cantonale sur la base de leurs capacités (expérience scout et professionnelle). On veille à ce que les compétences requises soient présentes dans les équipes (psychologue, juriste, journaliste...). Une continuité doit être garantie dans les cellules de crise car en cas de crise, l'expérience est l'un des facteurs décisifs. La cellule de crise fédérale appuie de manière subsidiaire les cellules de crise cantonales et peut accompagner ou diriger des cas qui dépassent les moyens dont disposent les cantons.

Au niveau fédéral, la cellule de crise du MSdS organise chaque année au moins une formation et une rencontre d'échanges avec les responsables cantonaux-ales en cas de crise et d'autres expert-e-s, du domaine de la prévention des abus sexuels par exemple. Les cellules de crise cantonales se forment régulièrement également en-dehors de ce cadre.

Une organisation qui apprend

Le MSdS est une organisation qui apprend, également en cas de crise. Ainsi, toutes les crises sont évaluées au moins une fois par année en commun avec les expert-e-s internes du MSdS (équipe Prévention, cellule de crise, Tâche essentielle Programme et International, Tâche essentielle Formation et encadrement, etc.) et des mesures sont définies pour éviter toute récidive. Les contenus des formations des responsables cantonaux-ales en cas de crise permettent aussi d'éviter les crises des années précédentes.

Obligation d'annoncer les cas de suspicion d'agressions et d'abus sexuels

Il est obligatoire d'annoncer à la helpline scout les suspicions d'agressions sexuelles ou d'abus sexuels (concept de crise).

Expert-e-s externes

En cas de suspicion d'un délit d'ordre sexuel, les cellules de crise se mettent en contact avec un centre expert externe (concept de crise). Il convient ici de respecter les questionnements de la personne concernée. Ses droits de la personnalité et la confidentialité doivent être garantis. En cas de violation des limites de l'intégrité sexuelle au sein ou en dehors du scoutisme, il faut agir avec beaucoup de délicatesse.

STRUCTURER LES RELATIONS AVEC LES BÉNÉVOLES ET LES SALARIÉS – GESTION DU PERSONNEL

Le scoutisme a un système au sein de ses structures qui, par une bonne gestion du personnel, protège tou-te-s les membres. La loi scout et les valeurs qui en découlent forment une sorte de code du comportement pour le scoutisme. Il convient ensuite de respecter les



recommandations du MSdS sur l'extrait spécial du casier judiciaire (Recommandation extrait spécial du casier judiciaire).

Scout-e-s issu-e-s du même groupe

Les responsables qui ont grandi avec un groupe sont en principe connu-e-s. Les responsables de groupe savent quel-le-s responsables entretiennent de bonnes relations avec les participant-e-s et les autres responsables. Il est de la responsabilité des responsables de groupe d'attribuer les responsables aux postes où sont leurs forces. Tou-te-s les scout-e-s engagé-e-s ne sont pas fait-e-s pour toutes les branches ou même pour encadrer les enfants ou les jeunes. De plus, il est important que les responsables de groupe soient attentifs-ves et observent le développement et le comportement des autres responsables. Selon le niveau d'expérience et la maturité, le comportement et la conscience de personnes peuvent être sensiblement différents.

Scout-e-s issus d'autres groupes

Si un-e responsable scout-e change de groupe (à cause d'un déménagement, etc.), des références doivent être demandées à l'ancien-ne responsable de groupe. Un premier entretien aura lieu et les thèmes sensibles ainsi que la gestion d'enfants et de jeunes, la proximité et la distance, la langue et la culture du groupe seront évoqués.

Responsables au niveau régional ou cantonal

Les scout-e-s au niveau régional ou cantonal ont plus ou moins de contact avec les enfants et les jeunes. Exceptionnellement et si nécessaire (si un contact avec des enfants et jeunes existe), il est recommandé de demander des références et éventuellement un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers.

Responsables au niveau fédéral

Les scout-e-s au niveau fédéral ont peu de contact avec les enfants et les jeunes. Exceptionnellement et si nécessaire (si un contact avec des enfants et jeunes existe), la maîtrise de la commission demande des références et éventuellement un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers. Ceci est discuté et défini au cas par cas avec la maîtrise de la commission concernée et la direction de la Tâche essentielle.

Collaborateurs-trices du secrétariat général

Les collaborateurs-trices du secrétariat général ont peu de contact avec les enfants et les jeunes. Exceptionnellement et si nécessaire (si un contact avec des enfants et jeunes existe), les responsables hiérarchiques demandent des références et éventuellement un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers. Ceci est discuté et défini au cas par cas avec la maîtrise de la Tâche essentielle concernée et le secrétaire général.



Personnes externes

Le scoutisme aussi doit avoir recours à des personnes externes dans certaines situations (p. ex. responsable de la nourriture pendant les camps ou photographe). Pour les personnes externes que l'on ne connaît pas, il est recommandé de demander des références (Recommandation extrait spécial du casier judiciaire). Si la personne doit être en contact direct avec des enfants, un extrait spécial du casier judiciaire peut être demandé. Lors d'un entretien, le thème de la proximité et de la distance ainsi que l'engagement envers la loi et la promesse scouts doivent être abordés.

Gestion des comportements déviants

Le MSdS considère les abus sexuels ainsi que les agressions et les violations de limites comme des attaques centrales sur la personnalité des enfants, des jeunes et des (jeunes) adultes.

a. Violation des limites

Les violations des limites doivent être l'objet d'une discussion au sein de la maîtrise. Des mesures complémentaires éventuelles sont définies et mises en application en accord avec le réseau d'encadrement et les cellules de crise cantonales.

b. Suspicion d'actes délictueux

Le MSdS ne tolère aucun comportement déviant en matière d'agressions sexuelles. Si une suspicion survient, elle est rigoureusement suivie et clarifiée via la cellule de crise et au besoin en collaboration avec des centres externes. Les mesures nécessaires sont mises en place et appliquées afin que l'enfant soit protégé·e mais aussi que la situation et l'âge des responsables soient pris en compte. Si une suspicion se confirme, la personne est exclue de l'association. Il doit être garanti que les personnes exclues du Mouvement Scout de Suisse ne puissent plus y entrer de nouveau, par exemple avec un simple changement de domicile. Les références et le premier entretien avec des nouveaux·elles entrant·e·s peut être un moyen important de clarification. Contacter l'ancien groupe peut clarifier des incertitudes éventuelles.



ANNEXE – POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

Gestion des connaissances

Formation initiale et continue

L'équipe prévention du Mouvement Scout de Suisse élabore conjointement avec la commission formation du MSdS ainsi que diverses organisations externes du domaine de la prévention des abus sexuels (p. ex. Limita, ESPAS) des contenus thématiques et objectifs adaptés pour les cours de formation (p. ex. blocs types, outil de gestion des risques) pour ancrer l'application des mesures de prévention au quotidien dans le scoutisme. Selon le degré d'approfondissement et les connaissances préalables des responsables, les cours de formation peuvent être effectués avec des organisations spécialisées du domaine de la prévention des abus sexuels (p. ex. Limita, ESPAS).

Cycle de qualité

Ces rencontres d'échanges (cycle de qualité) doivent être développées et optimisées avec les organisations spécialisées du domaine de la prévention des abus sexuels (p. ex. Limita, ESPAS) pour être menées à tous les niveaux (régional, cantonal, fédéral).

Les équipes de prévention, les cellules de crise cantonales et la cellule de crise fédérale garantissent que le savoir-faire issu de ces rencontres soit communiqué à la base en prenant soin d'échanger régulièrement avec les maîtrises et les personnes du réseau d'encadrement sur le thème de la prévention des abus sexuels.

Gestion de la participation

Participant·e·s

Dans le scoutisme, les responsables motivent tou·te·s les participant·e·s à exprimer leur avis et leurs besoins. Les règles du groupe sont élaborées sur une base participative. Les responsables garantissent que les participant·e·s aient toujours la possibilité de s'exprimer pendant les activités et les camps et de contribuer ainsi à leur bon fonctionnement.

Responsables

Dans le scoutisme, les responsables sont encouragé·e·s à exprimer leur avis et leurs besoins. Les responsables doivent toujours avoir la possibilité de communiquer avec la personne responsable ou le réseau d'encadrement et de communiquer leurs questionnements (Gestion des plaintes). En cas d'incertitudes, les responsables s'annoncent à la helpline scoute.



Gestion des plaintes

Voies de conseil et de recours

Dans le scoutisme, nous donnons à tou-te-s les enfants, les jeunes et les (jeunes) adultes la possibilité d'exprimer ce qu'ils-elles ont vécu ainsi que d'annoncer une violation de limites ou une agression sexuelle. Dans ce but, les responsables informent les participant-e-s des voies de recours et des personnes à contacter et les encouragent à exprimer leurs questionnements. Les responsables s'engagent ainsi pour une atmosphère de confiance dans le groupe.

Si les responsables se sentent dépassé-e-s face à une plainte, ils discutent de la procédure à suivre avec le réseau d'encadrement. Au besoin, la cellule de crise est impliquée dans la résolution du problème via la helpline scout.

Gestion des risques

Concept de sécurité

Les actions/mesures concrètes concernant des situations à risque sur la thématique de la prévention des abus sexuels sont consignées dans le présent document et doivent être approuvées par le coach dans le cadre de la procédure d'autorisation du camp. De plus, un outil de gestion des risques proposant une aide aux responsables est élaboré pour la formation.

Culture du dialogue

Les retours et la réflexion personnelle et en groupe sur le thème de la proximité et de la distance sont rassemblés par les responsables, évalués et discutés le cas échéant avec le réseau d'encadrement. Les conséquences à en tirer seront décidées ensuite. La culture du dialogue est entretenue de manière qu'il soit possible à chacun-e d'apprendre en continu et d'endosser un rôle de modèle.

Equipes de prévention cantonales

Chaque association cantonale dispose d'une personne responsable de la prévention munie des ressources nécessaires pour l'ancrer et la faire appliquer au sein de l'association cantonale. Cette fonction est soutenue par l'équipe Prévention du MSdS et coachée si besoin.

